

# POSOLOGIE DES MÉDICAMENTS UTILISÉS DANS LA LUTTE CONTRE VARROA

ANNEE 2019

AGRÉMENT PSE n° PH 22 215 01

Les médicaments vétérinaires proposés par le GDSA 22 sont désormais délivrés sans ordonnance (exonération récente des médicaments varrocides). **Leur vente n'est possible qu'aux adhérents du groupement (Plan Sanitaire d'Élevage piloté par notre vétérinaire titulaire).**

**Votre commande doit correspondre au nombre de colonies déclarées.** Vous devez tenir compte du conditionnement, sachant que certains médicaments sont conditionnés de façon à traiter plusieurs colonies et ne sont pas détaillés (exemple Apivar: 3 colonies = 1 étui, 13 colonies = 3 étuis).

**Attention à bien prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de ces produits et à les éliminer de manière spécifique.** Le GDSA 22 peut s'occuper de l'élimination de ces déchets si vous les rapportez lors des rencontres organisées.

## **APIVAR (amitraz)**

Les lanières doivent être suspendues entre les cadres au niveau du couvain. Appliquer le plus tôt possible, immédiatement après la récolte d'été (fin juillet, début août). Durée du traitement 8 à 10 semaines. Retirer impérativement les lanières après traitement. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). 1 étui permet de traiter 5 colonies.

## **APIGUARD (thymol)**

Disposer deux fois une barquette par ruche à 15 jours d'intervalle sur les têtes de cadres. Tenir compte de la température extérieur. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 boîte permet de traiter 10 colonies.

## **VARROMED (acide formique + acide oxalique)**

Verser lentement 5 ml de solution sur les abeilles entre les cadres de couvain, soit 15 à 45 ml par colonie. Solution prête à agiter avant utilisation. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 flacon permet de traiter 12 colonies.

## **API-BIOXAL (acide oxalique)**

Utiliser par sublimation (2,3g de produit par ruche) ou par égouttement (reconstitution de 500 ml de solution, verser lentement 45 ml par ruche / 5 ml par intercadre). Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 sachet permet de traiter 15 colonies par sublimation ou 10 colonies par égouttement.